

# LETTRE DE CONSULTATION

## “ACHAT GROUPE”

Proposition d'un système d'alarme pour les  
particuliers

**Date limite de réception des offres**

**Mercredi 15 Mai 2024**

Le 12 Avril 2024

# 1. PREAMBULE

**MAIRIE, HOTEL DE VILLE**

**PL ROGER SALENGRO**

**69600 OULLINS-PIERRE-BÉNITE**

*Depuis le 1er Janvier 2024 une commune nouvelle Oullins-Pierre-Bénite a été créée.*

*Oullins-Pierre-Bénite se trouve sur la Métropole de Lyon et est la 8e commune de cette métropole en nombre d'habitants (37 500 habitants).*

*La volonté des élus est de porter de nouveaux projets pour améliorer les services à la population comme par exemple la création de la Maison du Pouvoir d'Achat avec un accompagnement personnalisé et des achats groupés de produits ou de services pour ses habitants. L'achat groupé a pour principe de réunir les habitants et salariés partageant un même besoin, et de négocier pour eux la meilleure offre. La Ville coordonne cette démarche pour défendre le pouvoir d'achat de ses administrés.*

*C'est dans cette dynamique qu'est lancée aujourd'hui, une consultation "achat groupé" sur des offres de système d'alarme, à destination des administrés et des salariés de la commune nouvelle.*

*C'est dans cette dynamique qu'est lancée aujourd'hui, une consultation "achat groupé" sur la , à destination des administrés de la commune nouvelle.*

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 - Informations générales

Cette consultation n'est pas une commande publique. La demande porte sur la mise en place d'une offre de vidéoprotection préférentielle pour les habitants de la collectivité d'Oullins Pierre Bénite.

La collectivité d'Oullins Pierre Bénite envisage de mettre en place un service de vidéo protection et d'alarme pour ses administrés dans le but d'assurer la sécurité et la tranquillité publique. Dans cette optique, nous lançons une consultation afin de sélectionner un prestataire capable de fournir des services de qualité à des tarifs préférentiels pour nos résidents.

### 2.2 - Mission attendues en phase exécutive de cet achat groupé

**Engagement du titulaire :**

1. Rendez-vous personnalisés avec les administrés,, à la maison du pouvoir d'achat pendant des permanences dédiées
2. Le prestataire retenu sera chargé de gérer les souscriptions et de fournir un service de qualité à nos habitants.
3. Réaliser régulièrement des compte rendus de mission, au travers un outil de suivi à définir
4. Participer à une réunion de bilan de fin d'opération.

### **Engagement de la collectivité :**

Nous avons l'intention d'organiser des réunions publiques afin de présenter les offres sélectionnées à nos administrés. Nous nous engageons à mener une communication proactive sur cette initiative à travers tous nos canaux de communication disponibles, notamment les médias, les réseaux sociaux, la presse, etc.

Une fois sélectionné, le prestataire contractualise un contrat de partenariat avec la commune d'Oullins Pierre Benite, afin de fixer le cadre de ces accords et les responsabilités de chacun.

→ **En PJ, vous trouverez un projet de contrat à relire, commenter et valider.**

## **3. CRITERES DE SELECTION**

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. *Expérience et expertise du prestataire dans le domaine de la vidéoprotection et de l'alarme.*
2. *Tarifs proposés incluant des remises préférentielles pour les résidents de la collectivité.*
3. *Qualité des équipements et des technologies proposées.*
4. *Capacité à fournir un service de surveillance et d'intervention efficace.*
5. *Options de personnalisation et de flexibilité des offres pour les administrés (notamment pour les administrés bénéficiant déjà d'un système existant)*
6. *Proposition de rendez-vous personnalisés et de réunions publiques pour informer les habitants et répondre à leurs besoins spécifiques.*
7. *Modalités de gestion des souscriptions et du service après-vente.*
8. *Réputation et références du prestataire*
9. *Animation régulière sur des actions de préventions*

### **1. Expérience et expertise du prestataire dans le domaine de la vidéoprotection et de l'alarme :**

- Présentation de l'historique de l'entreprise, y compris les années d'expérience dans le secteur de la vidéoprotection et de l'alarme.

- Résumé des projets similaires réalisés par le prestataire, incluant des détails sur la portée, la complexité et les résultats obtenus.

**2. Tarifs proposés incluant des remises préférentielles pour les résidents de la collectivité**  
:

- Liste détaillée des tarifs proposés pour les équipements, l'installation et les abonnements (achat et location)
- Description des remises ou des offres spéciales accordées aux résidents de la collectivité et remise appliquée par rapport aux tarifications catalogue/publique.

**3. Qualité des équipements et des technologies proposées :**

- Présentation des marques et des modèles des équipements proposés, accompagnée de leurs spécifications techniques.
- Explication des avantages des technologies utilisées en termes de performance, de fiabilité et de durabilité.

**4. Capacité à fournir un service de surveillance et d'intervention efficace :**

- Démonstration des capacités de surveillance en temps réel, y compris la disponibilité des centres de surveillance et la réactivité aux incidents.
- Description des protocoles d'intervention en cas d'alerte ou d'incident, ainsi que des partenariats éventuels avec les forces de l'ordre.

**5. Options de personnalisation et de flexibilité des offres pour les administrés :**

- Présentation des différentes options de personnalisation disponibles pour répondre aux besoins spécifiques des administrés.
- Exemples de solutions proposées pour les administrés bénéficiant déjà d'un système existant, avec des options de mise à niveau ou d'intégration.

**6. Proposition de rendez-vous personnalisés et de réunions publiques :**

- Description des initiatives prévues pour organiser des rendez-vous personnalisés avec les administrés et des réunions publiques pour informer la communauté.
- Plan de communication visant à sensibiliser les habitants aux avantages et aux modalités d'adhésion au service.

**7. Modalités de gestion des souscriptions et du service après-vente :**

- Description des processus de souscription et de gestion des contrats, y compris les modalités de paiement et de renouvellement.
- Explication des procédures mises en place pour assurer un service après-vente efficace, notamment le support technique et la maintenance des équipements.

## 8. Réputation et références du prestataire :

- Présentation des témoignages clients, des références ou des cas d'étude démontrant la satisfaction des clients précédents.
- Informations sur les certifications, les affiliations professionnelles ou les récompenses obtenues par l'entreprise.

## 9. Animation régulière sur des actions de prévention :

- Présentation des initiatives de prévention précédemment organisées par l'entreprise, y compris des détails sur leur portée et leur impact.
- Engagement à mettre en place des programmes réguliers de sensibilisation et de prévention en collaboration avec la collectivité.

# 4. MODALITÉS DE RÉPONSE

Vous avez été sélectionné pour participer à cette consultation.

Nous vous invitons à nous soumettre par retour de mail votre proposition avant la date limite de de soumission mentionnée en tête de ce document, avec l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus, avec, une présentation de votre structure et de l'interlocuteur dédié à cette opération et accompagnée du Kbis et de votre dernier bilan financier.

## 4.1 - ECHANGE et NÉGOCIATION

Si vous êtes sélectionné, des rencontres individuelles avec les candidats et la collectivité auront lieu le **vendredi 24 mai 2024**, soit en présentiel, soit en visioconférence. Ces rencontres vous permettront de présenter vos propositions. Nous vous prions de réserver dès maintenant ce créneau.

# 5. CALENDRIER DE RÉALISATION

## 1. Consultation et Sélection du Prestataire :

Durée : 30 jours

Description : Pendant cette période, un appel à candidature sera lancé par la collectivité, les prestataires intéressés sont invités à nous remettre une proposition qui sera étudiée et notée. Des échanges pourront avoir lieu pour clarifier les détails et sélectionner le prestataire répondant le mieux à nos critères.

## 2. Phase de Contractualisation et de Communication :

Durée : 1 mois

Description : Une fois le prestataire sélectionné, nous entamerons une phase de contractualisation pour formaliser les termes de notre collaboration. Parallèlement, nous lancerons une campagne de communication pour informer nos administrés de cette nouvelle offre de service en vidéo-protection et alarmes.

### 3. Exécution de l'Opération :

Durée : 6 mois

Description : Au cours de cette période, le prestataire mettra en œuvre l'offre de vidéo-protection et alarmes préférentielle pour nos administrés. Des rendez-vous personnalisés, des réunions publiques et des permanences seront organisés pour permettre aux habitants de souscrire à l'offre selon leurs besoins.

### 4. Bilan de Fin d'Opération :

Durée : À déterminer

Description : À la fin de l'opération, nous réaliserons un bilan pour évaluer les résultats obtenus. Nous mettrons en avant les points forts et les points faibles de l'opération et nous déciderons de sa reconduction éventuelle pour les années à venir.

Nous sommes convaincus que cette collaboration sera bénéfique pour nos administrés et pour votre entreprise. Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à notre consultation.

## 5.1 - Renseignements complémentaires

Pour toute question ou demande de clarification, veuillez contacter Mme ZAMPIERI Stéphanie, **Animatrice de l'achat groupé** :

**Société ECONOMIZ-EROZI**

tél : 03 87 86 70 57

stephanie.zampieri@economiz-erozi.fr

Lu et approuvé :	Date :	Signature